

du lundi 28 avril 2014

Taxes locales

Le conseil municipal décide de porter le taux de la **taxe d'habitation à 15,20%** (14,47% en 2013), la **taxe sur le foncier bâti à 22,65%** (21,57% en 2013) et la **taxe sur le foncier non bâti à 37,13%** (35,65% en 2013). Le produit de ses taxes n'apporte qu'un peu plus d'un quart des recettes de fonctionnement (36% dans les communes comparables), que 16% des contribuables sont exonérés ; 36% ont leur impôt plafonné en fonction de leurs revenus ; concernant le foncier bâti, plus de la moitié du produit provient des activités commerciales. (6 Contre : NPA, EELV, UMP)

Vœu sur les finances locales

Le 16 avril, le Premier Ministre annonçait son plan d'économies de 50 milliards d'euros comprenant une contribution des collectivités de 11 milliards à « l'effort de réduction du déficit public sur trois ans, de 2015 à 2017 ». Ce sont donc au minimum 12,5 milliards d'euros de ressources en moins. (...) Pour préserver un minimum d'épargne nette positive, nous avons été **contraints** cette année, de **réduire les moyens alloués à nos services d'environ 300 000€** et **d'augmenter l'imposition locale de 5%**. (...) Le Conseil Municipal, demande solennellement au Gouvernement de réviser son plan d'économies drastiques, particulièrement pour la part touchant aux collectivités territoriales (...), sollicite une attention particulière en direction des communes comme Saint-Pierre (...), souhaite que de nouveaux moyens soient dégagés à l'échelon national, au profit des collectivités locales ; ce pourrait être à travers l'imposition de la spéculation financière. (1 Contre, NPA)

Subventions aux associations

USSP Comité directeur 19 940€, USSP arts martiaux 6 090€, athlétisme 12 318€, basket 21 556€, cyclisme 7 750€, football 31 700€, natation 6 097€, pétanque 1067€, rugby 14 774€, tennis 3 907€, gym volontaire 1000€. Patronage laïque section gym 3 141€ ; AS Cheval Blanc 274€ ; Basket handicapés valides 152€ ; ASA 750€, USEP Henri-Wallon 258€, USEP Pierre-Sémard 249€, USEP Jo-

liot-Curie 150€, AS des collèges et du lycée 157€ chacune ; FSE collège Stalingrad 1189€, FSE collège Decour 1300€, FSE collège Neruda 494€, Club rencontres et amitié 518€, UNRPA 172€, FOPAC 76€, Comité d'entente des Anciens combattants 326€, FNACA 76€, ANACR 76€, ANFFMR 67€, Comité stèle du Ruchard 300€, Amicale de Chateaubriand 247€, Secours populaire 1694€, Petits jardiniers 297€, Bibliothèque sonore de Tours 143€, Paralysés de France 119€, Prévention routière 226€, SPA 165€, Union communale de chasse 145€, Histoire et vie sociale 500€, Société archéologique de Touraine 290€, Société des amis de Paul Louis Courier 175€, Concours Dutilleux 7 622€, Barroco Théâtre 3 048€, Club des pêcheurs 76€, FC des Levées 91€, Femmes solidaires 76€, France-Russie CEI 534€, France-Palestine Solidarité 2 287€, France-Bulgarie 76€, Opération Brésil 1500€, Harmonie municipale 4 271€, UCAPL 5 517€, commerçants non sédentaires 610€. (5 abstentions : EELV, UMP)

Une subvention de **261 000€** est attribuée au **Patronage Laïque qui assure l'accueil périscolaire, les centres de loisirs des mercredis durant l'année scolaire et les petites vacances**. (Unanimité). Une subvention de **47 717€** est attribuée au **Comité des œuvres sociales du personnel communal**. (Unanimité)

Séjours pour les jeunes

Le service municipal de la jeunesse organise des séjours pour les jeunes. Une participation financière est demandée aux familles : 75€ pour le **séjour culturel à Paris** ; 260€ pour les Corpopétrussiens pour **les séjours à Argelès-sur-Mer** (du 5 au 26 juillet) ; 170€ pour **les séjours à Parthenay** (du 8 au 20 juillet). (Unanimité)

Dotation de solidarité urbaine

La dotation de solidarité urbaine, versée par l'État, contribue à améliorer les conditions de vie des communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. **En 2013, cette dotation s'est élevée à 573 724€** pour

Saint-Pierre. Elle a permis de financer **76,18% de certaines actions menées par la ville**, telles que le fonctionnement des maisons de quartier, la formation BAFA, le Forum des métiers, ainsi que des actions menées par le Patronage Laïque, le Sac à Malice, etc. (Unanimité)

Contrat urbain de cohésion sociale

Le CUCS est un contrat signé entre différents partenaires (Etat, Région, Département, bailleurs sociaux, etc.). Il vise à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur environnement. Le conseil sollicite une subvention pour financer ses actions, et approuve la programmation 2014. (Unanimité)

Logement

En 2009, la communauté d'agglomération a mis en place une démarche consistant à définir une politique concertée des attributions des logements locatifs sociaux. Ceci afin de **faciliter la mixité sociale** et **d'améliorer l'accès des personnes les plus démunies aux logements sociaux**. Le conseil municipal adopte l'accord collectif intercommunal 2014-2016. (2 abstentions : NPA et UMP)

Résidence des personnes âgées

En 1906, M. et Mme Guiton-Millet ont légué à la ville un terrain rue Martin-Audenet, afin que soit construite une maison de retraite ou une école maternelle. La classification de la ville en zone inondable et la proximité de l'autoroute ne permettent pas la réalisation du legs. La résidence pour personnes âgées étant en cours d'acquisition par la ville, le conseil propose de **financer une partie de l'achat** grâce à la **vente du terrain légué**, et ce pour un montant de **275 000€**. (2 abstentions : EELV)

Appels d'offres

Le conseil désigne les membres qui participeront aux différentes commissions d'appels d'offres en cours : fourniture de carburant, chauffage, eau chaude et ventilation/climatisation des bâtiments communaux, travaux de restructuration de la halte-garderie, éclairages publics, travaux de voirie, travaux d'étanchéité du pont Jean-Moulin. (2 abstentions)

Motion sur la préparation de la rentrée scolaire - conseil du 14 avril 2014

Le Conseil Municipal (...) souhaite que toutes les conditions soient réunies pour la scolarisation des tout-petits. Au vu des naissances enregistrées sur la commune ces dernières années, il **s'inquiète du recul du taux d'accueil des enfants en école maternelle**, notamment des enfants de deux ans sur les écoles inscrites en Zone d'éducation prioritaire (ZEP), enfants issus des quartiers Zone urbaine sensible (ZUS) et Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). **Un demi-poste sur la maternelle Stalingrad ne sera pas suffisant** (...) Le Conseil Municipal demande la **création de postes supplémentaires** sur les élémentaires Courier-Marceau, République/Line-Porcher, Pierre-Sémard/Sablons et la primaire Joliot-Curie du fait d'une hausse de plus de 56 élèves par rapport à la rentrée dernière. Sans mise à disposition de moyens supplémentaires par l'Éducation nationale, cette hausse d'effectif impliquera une moyenne forte d'élèves par classe pour ces écoles, dont la première est notamment inscrite en ZEP et incluse dans le périmètre ZUS et la dernière reste confrontée à des difficultés d'organisation de sa structure limitée à deux classes en élémentaire. Il apparaît nécessaire de **reconsidérer** les modalités de **financement de la réforme des rythmes scolaires**. Il demande au ministre de l'Éducation nationale de préciser ses intentions en la matière et l'interpelle pour qu'il recentre sur l'État les conditions de mise en œuvre de cette réforme afin de maintenir l'égalité sur l'ensemble du territoire de cette mission de service public d'éducation nationale. *Cette motion a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.*